

35

n° département

ROMILLE

commune



PERRONAY (LE)

lieu-dit

adresse

IA00007977

(1503)

RENNES

arrondissement

BECHEREL

canton

édifice ou ensemble contenant

CHATEAU

dénomination et titre de l'oeuvre

Coordonnées. LAMBERT1

X = 28376

Y = 06600

Cadastre année :

section :

parcelle :

année : 1980

section : F2

parcelle : 370, 371

Propriété : PRIVEE

Destination actuelle :

Protection A SIGNALER

État de conservation :

Établi en 1983-1984 par J.-J. RIOULT

SITUATION: ISOLE

PARTIES CONSTITUANTES: COMMUNS

MATERIAUX: 1) GROS OEUVRE: GRANITE, CALCAIRE, MOELLON, PIERRE DE TAILLE 2) COUVERTURE: ARDOISE

STRUCTURE: SOUS SOL, EN REZ DE CHAUSSEE, ETAGE DE COMBLE

ELEVATION: ELEVATION ORDONNANCEE

COUVERTURE: TOIT A LONGS PANS, TOIT EN PAVILLON, TOIT A L'IMPERIALE, NOUE

ESCALIERS: ESCALIER DE DISTRIBUTION EXTERIEUR, ESCALIER EN FER A CHEVAL, ESCALIER DANS OEUVRE, ESCALIER TOURNANT A RETOURS AVEC JOUR

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: DEBUT 3E QUART 17E SIECLE, ANNEE (1653), DATE PAR SOURCE

ANNEXE

I. HISTORIQUE.

a) Famille de Saint-Gilles.

Ogée, dans son dictionnaire de Bretagne, nous assure que "le château de Saint-Gilles-Perronnay est une seigneurie... qui passe pour une des plus distinguée du ressort de Rennes".

Elle appartenait, continue-t-il, en 1350 à Rodolphe de Saint-Gilles; Gilles-Olivier, son fils fut gentilhomme de la chambre; à vrai dire, nous ne savons pas exactement d'où il tire ces renseignements, et donc nous les admettons; il est probable qu'une étude sérieuse de la famille de Saint-Gilles, que nous serons d'ailleurs amenés à faire d'ici quelque temps, car elle eût des possessions en Le Grand-Fougeray, permettra de confirmer ou d'infirmier cette assertion; la famille de Saint-Gilles est l'une des anciennes de Bretagne; elle remonte à Guillaume, nommé dans une donation aux moines de Savigné en 1163; les preuves de Dom Morice la citent 8 fois dans le tome I, 40 fois dans le tome II et 25 fois dans le tome III; c'est assez dire l'importance de ses membres; les plus grandes seigneuries qu'elle eut furent Saint-Gilles, paroisse de ce nom, Betton, paroisse de ce nom, Romillé, paroisse de ce nom, la chapelle-aux-Filzméens, dite paroisse, le Pordo, paroisse de Blain, etc... Elle portait "d'azur semé de fleur de lys d'argent" d'après un sceau de 1367 (Pol. Potier de Courcy, armorial de Bretagne); Dom Morice, dans le tome I de ses preuves reproduit un très beau sceau de cette famille (n° 234), celui de Guillaume de Saint-Gilles en 1344, complètement différent; ainsi que celui cité par Potier de Courcy (n° 271, tome II, Jean de Saint-Gilles 1367).

Il n'y aura aucune difficulté à obtenir des renseignements sur cette famille, encore existante lors de la Réformation de 1669, elle a produit ses preuves avec onze générations; on trouvera tous les renseignements à la Bibliothèque Nationale, Paris, Carrés d'Hozier, pièces originales, etc...

b) Famille de Laval.

Perronnay passa, nous ne savons trop à quelle occasion, dans la famille de Laval, car elle fut annexée à la seigneurie de Romillé; nous trouvons en effet :

1469 : "Aveu de la terre et seigneurie de Romillé, comprenant les forteresses de Romillé, du Perronnay et de la Durantays... par Guy, Comte de Laval, seigneur de Vitré et de Châteaubriant (A.D. de la Loire-Atlantique, Nantes, b 2163).

Ce texte serait très intéressant, car il permettrait de connaître avec exactitude l'état de la forteresse du Perronnay à cette date, ainsi que l'étendue de la seigneurie correspondante.

La terre du Perronnay passa donc de Saint-Gilles aux Laval entre 1350 et 1469; la généalogie de la première famille permettra probablement de préciser comment et à quelle date. Désormais, Perronnay restera toujours annexé à la seigneurie de Romillé, jusqu'au jour où elle deviendra même le chef-lieu.

Guy, comte de Laval en 1469 était Guy XIV, majeur en 1429, et donc né en 1404; il devait épouser Marguerite, fille du Duc, mais celle-ci mourut en 1427; en 1430, le Duc lui donna sa fille Isabeau, aînée de Marguerite, qui mourut en 1443; il épousa le 1er décembre 1450 Françoise de Dinan, veuve de l'infortuné Gilles de Bretagne; Guy XIV mourut le 2 septembre 1486, dans son château de Châteaubriant.

En 1506, autre aveu des mêmes terres par Jean de Laval, sire de Châteaubriant, du Gâvre et de Montafilant (A.D. L. Atlantique, B 2163), autre texte qui serait fort intéressant à copier. Jean de Laval, sire de Châteaubriant en 1506, était le fils de François de Laval et de Françoise de Rieux, qu'il avait épousé vers 1481, né en 1486, son père décéda en 1503; on sait que les propriétaires avaient trois années pour fournir un aveu lors d'un changement quelconque. François de Laval étant mort en 1503, il est donc normal que Jean rendit aveu en 1506; nous avons donc ainsi la succession :

1469-1486 : Guy XIV, Comte de Laval épouse en 1430 Isabeau de Bretagne; puis en 1450 Françoise de Dinan; et mourut en 1486.

1486-1503 : François de Laval, fils de Guy XIV et de sa seconde femme Françoise de Dinan hérita par sa mère de tous les biens de la maison de Châteaubriant dont elle était issue; il fut donc par elle baron de Châteaubriant, seigneur de Candé, Vioreau, Montafilant, Beaumanoir etc...; il épousa vers 1471 Françoise de Rieux, et fut ainsi par sa femme seigneur de Derval, Rougé, Malestroit, Châteaugiron, Nozay, Issé, Jans, Fougeray, Guéméné, et un nombre infini d'autres terres et seigneureries. Mais c'est comme cadet de la maison de Derval qu'il eut la terre de Romillé Perronnay, mais en 1503, il laissait la succession à son fils :

Jean de Laval, né en 1486, qui hérita à la mort de son père des immenses possessions de sa famille; c'est lui qui fit construire le nouveau château de Châteaubriant; il avait épousé la belle Françoise de Foix, dont on a si diversement parlé, et qui mourut en 1537.

Jean de Laval rendit donc aveu en 1506 pour la terre de Romillé : la famille de Laval portait (armes antiques) : "de gueules au léopard d'or" (1281), et, pour armes modernes, c'est-à-dire pour la branche qui nous occupe, issue du mariage de Emme, mariée en 1221 à Mathieu de Montmorency, "d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alerions d'azur (qui est Montmorency), la croix chargée de cinq coquilles d'argent".

D'après le chanoine Guillotin de Corson (grandes seigneureries de Haute-Bretagne), cité par Banéat, les Laval vendirent la terre de Romillé au début du XVIe siècle aux Thierry, seigneurs de Boisorcant, qui la vendirent en 1627 aux Saint-Gilles. Cette famille issue de la bourgeoisie rennais, fut l'une des plus importantes du XVIe, sur laquelle on commence à beaucoup écrire car les auteurs s'intéressent aujourd'hui de plus en plus aux grands banquiers et financiers; cette famille a fourni ses preuves en 1668, et donc il ne sera pas difficile d'en avoir une filiation exacte; il est probable que l'acquéreur de la terre de Romillé était :

- Michel Thierry, receveur des fouages de Rennes et argentier d'Anne de Bretagne, anobli en 1500, marié à Marguerite Bonin.

La famille Thierry portait : "d'azur à trois têtes de lévrier d'argent coupées et colletées de gueules, bouclées et clouées d'or".

Cela dit, il nous semble que si la famille Thierry possède la seigneurie de Romillé, elle ne dut pas avoir celle de Perronnay car nous trouvons en effet, dans Dom Morice :

1593 : Messire Olivier de Saint-Gilles, sieur du Perronnay, chevalier de l'Ordre du Roy, député de l'Ordre de la noblesse aux Etats (D.M. Rennes, tome III, col. 1569), et :

1595 : Messire Olivier de Saint-Gilles, chevalier de l'Ordre, seigneur de Perronnay, âgé de 52 ans, témoin lors de la réception des preuves du marquis de Coëtquen pour l'ordre (D.M., Rennes, tome III, col. 1630).

Les Saint-Gilles étaient donc en possession dès 1593 de Perronnay alors que les Thierry avaient Romillé; il est donc pensable que les Laval vendirent séparément les deux seigneuries, car il serait absurde que les Thierry où ils avaient acquis les deux n'en aient ensuite vendu qu'une partie. Nous pensons donc que les Saint-Gilles exercèrent, lors de la vente des Laval leur droit de rachat, et reprirent ainsi possession de Perronnay.

Durant les guerres de la Ligue, la forteresse de Perronnay eut fort à souffrir, et finit même par être ruinée, nous devons avouer que nous ne savons pas au juste quel était le parti qu'avaient embrassé les Saint-Gilles, celui des catholiques ou celui des protestants.

En 1627, les Saint-Gilles prirent donc possession de la seigneurie de Romillé, l'unissant ainsi à Perronnay; il faudra voir pour cela "Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne", du chanoine Guillotin de Corson (B.M. de Rennes ou Bibl. des A.D. d'Ille-et-Vilaine, Rennes). Nous avons ensuite :

- N... de Saint-Gilles, mort avant 1679, époux de Renée du Breil, dame douairière de Perronnay-Romillé en 1679.

D'après Banéat, c'est en 1653 que le nouveau château, subsistant partiellement aujourd'hui, fut bâti; indiquer une date simple est parfaitement stupide : il fallut au moins dix ans, sinon vingt, pour faire pareil édifice, quoiqu'il en soit le château était donc neuf à cette date de 1679; tous deux avaient eu :

- Messire René-Nicolas, chef de nom et armes de Saint-Gilles, vivant chevalier, seigneur de Perronnay, Romillé, la Durantais, qui avait épousé dame Françoise de Boisbaudry, dame dudit lieu; tous deux étaient décédés à cette date, et c'est Renée du Breil qui rendit aveu en 1679, comme tutrice de ses petits enfants; on peut remarquer qu'à cette date le terme de Perronnay est placé devant celui de Romillé : dès que le nouveau château fut bâti, il devint le chef-lieu de la seigneurie, c'est donc Renée du Breil qui nous fournira la description de son remarquable château.

1684 : c'est Jean-Baptiste de Saint-Gilles, chevalier, seigneur de la Ville-Auffray qui rendit aveu, soit cinq ans après sa grand-mère; il est probable qu'il venait d'être majeur et de recueillir ainsi la succession paternelle (voir A.D. L.Atlantique B 2163); là encore, le texte serait à copier, car il permettrait peut-être de compléter la description que nous donnerons; il avait épousé Marquise du Guesclin, et mourut avant 1613.

1693 et 1703 : les enfants mineurs des précédents, le fait qu'il ait eu des enfants mineurs en 1703, indique qu'ils sont nés après 1678. Jean-Baptiste de Saint-Gilles dut donc se marier dans les années 1680-1690; voir encore cet aveu (même cote).

Durant le XVIIIe siècle, cette terre continua d'appartenir aux Saint-Gilles, on trouvera certainement des précisions intéressantes dans les "registres paroissiaux" de l'abbé Paris-Jallobert (collection complète à la Bibl. des A.D. de Rennes), ainsi que dans les "Grandes seigneuries de Haute-Bretagne".

A la Révolution, nous ne savons ce qu'il advint, mais il est probable que les Saint-Gilles émigrèrent; Perronnay dut donc être vendu nationalement, et l'on trouvera tous les détails souhaitables dans la série Q des A.D. d'Ille-et-Vilaine.

Au XIXe siècle, Perronnay appartenait aux Vaucouleurs de Langamet; on trouvera tous les renseignements sur cette famille dans le tome V des Filiations bretonnes du Vicomte de la Messelière (A.D. d'Ille-et-Vilaine).

Elle vint par succession à la fin du XIXe siècle de cette famille aux de La Hamelinaye (Banéat), qui la possèdent aujourd'hui, pour toute cette période du XIXe et du XXe siècle il faudra se reporter aux archives de la famille qui doivent contenir les actes nécessaires.

Nous conseillons en outre de dépouiller les séries B et C des A.D. d'Ille-et-Vilaine; nous avons souvenir en effet que ces séries renferment un grand nombre d'actes concernant Perronnay.

II. DESCRIPTION du château de Perronnay en 1679 (A.N. P. 1710).

Le manoir et seigneurie de Perronnay, scis en et sur les confins et limites de la dite paroisse de Romillé, consistant en quatre corps de logis, le principal exposé le devant à l'Orient et le derrière à l'Occident avec ses logements et pavillons construits de murs de pierre et sable, porte et fenêtres devant et derrière en chef-d'oeuvre et pierres taillées des perrières de Saint-Juvat, au parembas duquel sont salles basses, cuisines, celliers et offices, avecq deux chambres haultes sur chasque este de maison, colloir du superfice au lambris de bois et sapins, menuiserie, cheminées, portes et fenestres devant et derrière tant au parembas que superfice de pierre de taille, descharge, et office de la dicte maison au milieu de laquelle est un transport dans lequel est scis et planté un grand escallier a vollée en pierre taillée pour le service de la maison et conduit au superfice le tout contenant cent vingt pieds (1 pied = 0,325m - 120 pieds = 39m).

Au derrière sont les levées, promenades en terrasses entre le grand estang et la dicte maison.

Autre corps de logis au costé vers septentrion (Nord) de la cours dudit manoir exposé le devant au midy, sur murs de pierre, au bout vers septentrion duquel est scis^{la} boullangerie avecq cheminée dans laquelle sont les ouvertures des fours; granges, et remises de carosse et maison de pressouer au bout vers orient, au parembas de laquelle est planté le pressouer à grandes ? avec le tour à chevaux en pierre taillée pour piller pommes, entre laquelle boullangerie, remises de carosse, et granges est un transport dans lequel est planté un escallier pour conduire à superfice chambres haütes sur la boullangerie avecq cheminée, doubles greniers sur les dictes maisons, les portes fenêtrés et cheminées du parembas et du parenhault de pierres taillées et corbelers au haut des murailles de pierre de Saint-Juvat (=26m), sur laize (=large) par une forme vingt trois pieds (=7,5m), et par le haut oriental tretteet un pied (=10m).

Autre corps de maison, au costé vers midy de la principale court dudict manoir en murs de pierre ou sont doubles ecuries, et secondes granges, faucoyers (fauconiers) au-dessus des ecuries et grenier sur les granges; les portes fenestres et grandes portes des granges en pierres taillées et corbelers au hault contenant cent-vingt pieds de long; au bout oriental des dictes logis et court, est scise la chapelle et sacristie, le bout oriental dans les douves à fond de ?, bastie en pierre de grain, avecq portes et fenestres en pierres taillées et corbers autour, de pierre de Saint-Juvat.

Au costé vers midy dudit corps de logix et chapelle est la seconde et basse court en laquelle est scise et planté le coulombier a pied : basti sur murs de pierre, laquelle court est revêtue autour de levées et terrasses du costé des douves du grand estang.

Autre corps de logix au bout vers orient de la première et principale court ou est scis et planté le portal entrée et arrivée dud. manoir avecq grande et petite porte en chef-d'oeuvres de pierre de taille, grand et petit pont ?; au dessus desdictes portes sortie et entrée dudit manoir

deux pavillons aux coings des vers midy et septentrion avecq montée pour servir aux chambres et superfice du costé vers orient; au bout méridionnal dudict portal est une tour, basse chambre sur icelle, et, sur le portal et basse chambre, double chambre, colloirs de superfice au lambris de bois auxquelles il y a portes, fenestres, cheminées et pilliers, des ponts de pierre de tailles avecq les douves fossés, contrescarpes et terrasses entourant et environnant la dicte maison et seigneurie jusques au grand estang, le tout des maisons en couverture d'ardoise.

L'issue, arrivée et carrée devant le portail et (est ?) hors les douves.

Le grand et principal jardin au devant et hors l'enclos des douves et costé septentrion et bout vers Orient clos et muré de terre sur fondements de pierre couverts d'ardoises sur charpente de bois. Deux bois de haute futaie se joignant derrière et au septentrion des dictes douves joignant les murailles du jardin et aux étangs plantés de quelques arbres fruitiers.

Le verger, planté de pommiers au devant et à l'orient des dictes douves.

Autre bois de haute futaie et de décoration joignant d'un costé et bout le verger et prairie et la maison, d'autre costé les prairyes des mettayries et la porte de Bourgneuf, et d'un bout aux moulins... [suivent quelques pièces de terre].

La maison des moulins à eau de lad. seigneurie de Perronnay, au parembas de laquelle et aux deux bouts sont plantés et placés deux moulins sous mesme couverture tournans et moulans par le dessus; scittués au dessous vers midy et attachés à la chaussée dudit grand estang exposée le devant au midy, bastie de murs de pierre couverts d'ardoise, huisseries et fenestres à pierres taillées, cheminée au parembas et la chambre au dessus et grenier sur icelle contenant 40 pieds de long et sur laize ----- de ving, en un fond deport (?) au devant, le petit vivier y joignant, le pré devant divisé en deux, le jardin du milieu avecq leurs distroits, partie du grand estang

devers ledict chasteau de Peronay y joignant, et entourant les terrasses, (?) et partie de l'estang den hault scittué à l'orient du grand estang et y joignant, sa chaussée entre deux au proche la maison, puis la bonde du moulin, planté au bout vers occident, jusque au ruisseau fluant du moulin de Boucquillé avecq la moitié de la chaussée, le surplus desdicts étangs et chaussés mouvant du Comte de Montfort, avecq les denais et pourpris et ce qu'il y a en pasture, vers orient, et midy et le pré Monsieur et rabines y plantées cinquante journaux de terre (env. 25 hares).

La mettairie de la Porte Perronnay etc... la mouvance directe totalisait de journaux au environ, soit --- hectares; il faut ajouter à cela toutes les fermes en dependant, plus tous les devoirs seigneuriaux s'étendant sur Romillé.

C'est donc ainsi que se présentaient, en 1679, le château de Perronnay, presque double à l'époque, les étangs et moulins qui le jouxtaient, plus "la mettairie de la Porte-Perronnay ensemble qui composait en quelque sorte la retenue".

Nous tenons à ajouter qu'il serait fort intéressant de voir à Nantes le carton B 2163, permettant ainsi d'avoir une description de l'ancien château, en 1469, 1506, et du nouveau en 1684, 1693 et 1703.

Il est évident en effet que l'on ne dut pas déplacer les douves, ni les moulins, etc..., et que l'on dut ainsi composer, en 1653, avec le domaine déjà existant.

D'après " Recherches sur le château de Perronnay en Romillé "
par A.Y. Schwerer - ex-manuscrit multigraphié communiqué par les propriétaires.

Table des figures

Pl.I. Cadastre 1980	
Pl.II. Plan-masse restitué d'après l'Inventaire de 1679	
DOC.1. Cadastre 1830	
Doc. 2 Reproduction fonds Lagrée	88.35.563 X
Doc. 3 Reproduction fonds Lagrée	88.35.562 X
Doc. 4 Reproduction fonds Lagrée	88.35.561 X
FIG.1. Elévation antérieure, vue générale	85.35.1543 X
FIG.2. Elévation antérieure, vue rapprochée	85.35.1549 X
Elévation antérieure, vue rapprochée	85.35.561 ZA*
FIG.3. Pavillon Ouest, vue générale	85.35.1545X 581ZA*
FIG.4. Vue générale du côté de l'étang a)	85.35.1547 X
FIG.5. Vue générale du côté de l'étang b)	85.35.1548 X
Vue générale du côté de l'étang	85.35.563 ZA*
FIG.6. Intérieur, rampe d'escalier, vue générale	85.35.1542 X
FIG.7. Salle à manger, vue générale vers cheminée	85.35.1540 X
FIG.8. Salon Ouest, cheminée lambrissée	85.35.1541 X
FIG.9. Ferme du château, vue générale	85.35.1544 X
Ferme du château, vue générale	85.35.562 ZA*
FIG.10. Ecuries, vue générale	85.35.1546 X
FIG.11. Vue générale château depuis la route	85.35.560 ZA*

* clichés disponibles à la diapotheque.

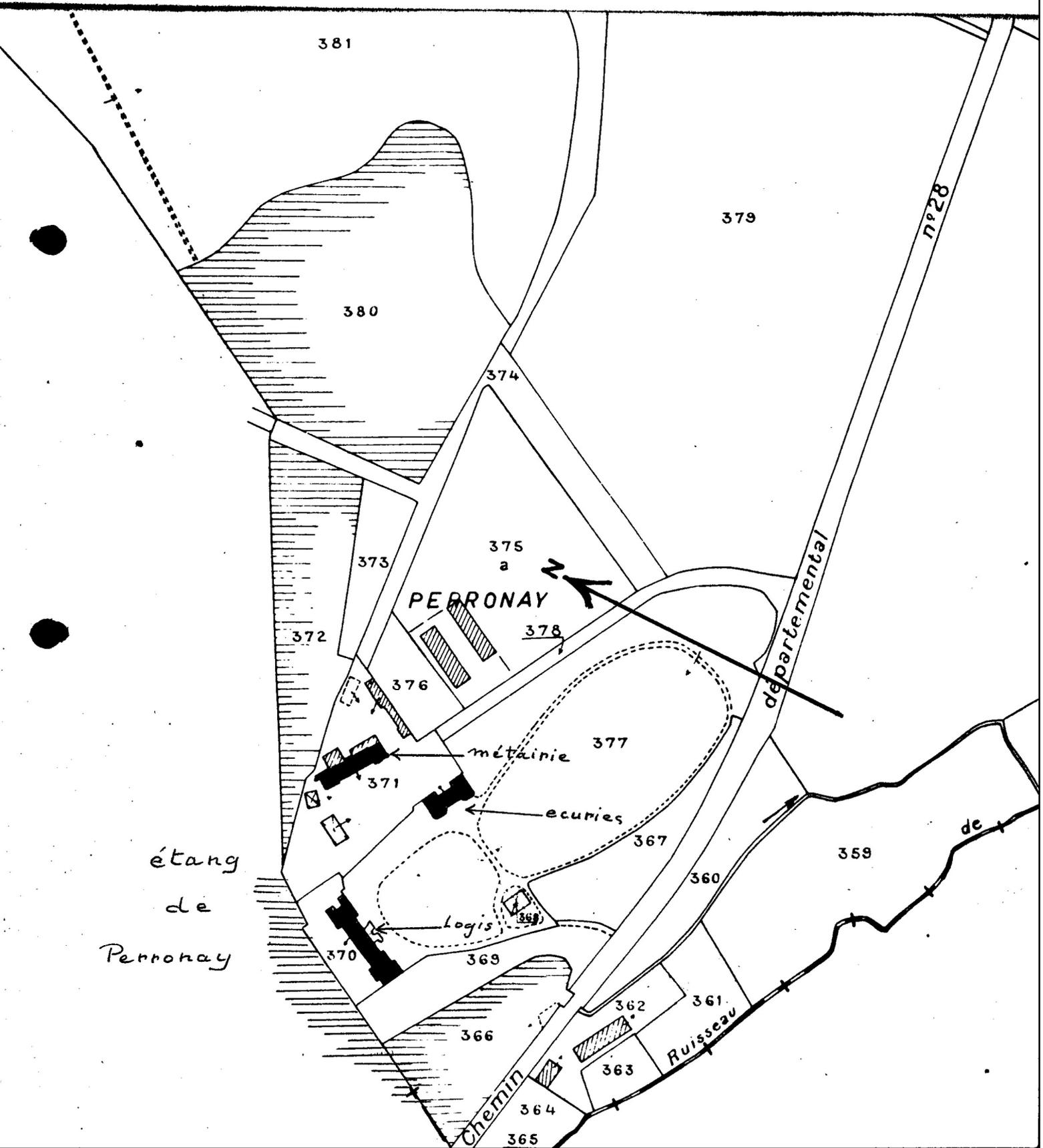
35 - ROMILLE

PERRONAY (LE)

Château

Cadastre 1980, section F 2
échelle 1/2500e

PL. I.



35 - ROMILLE

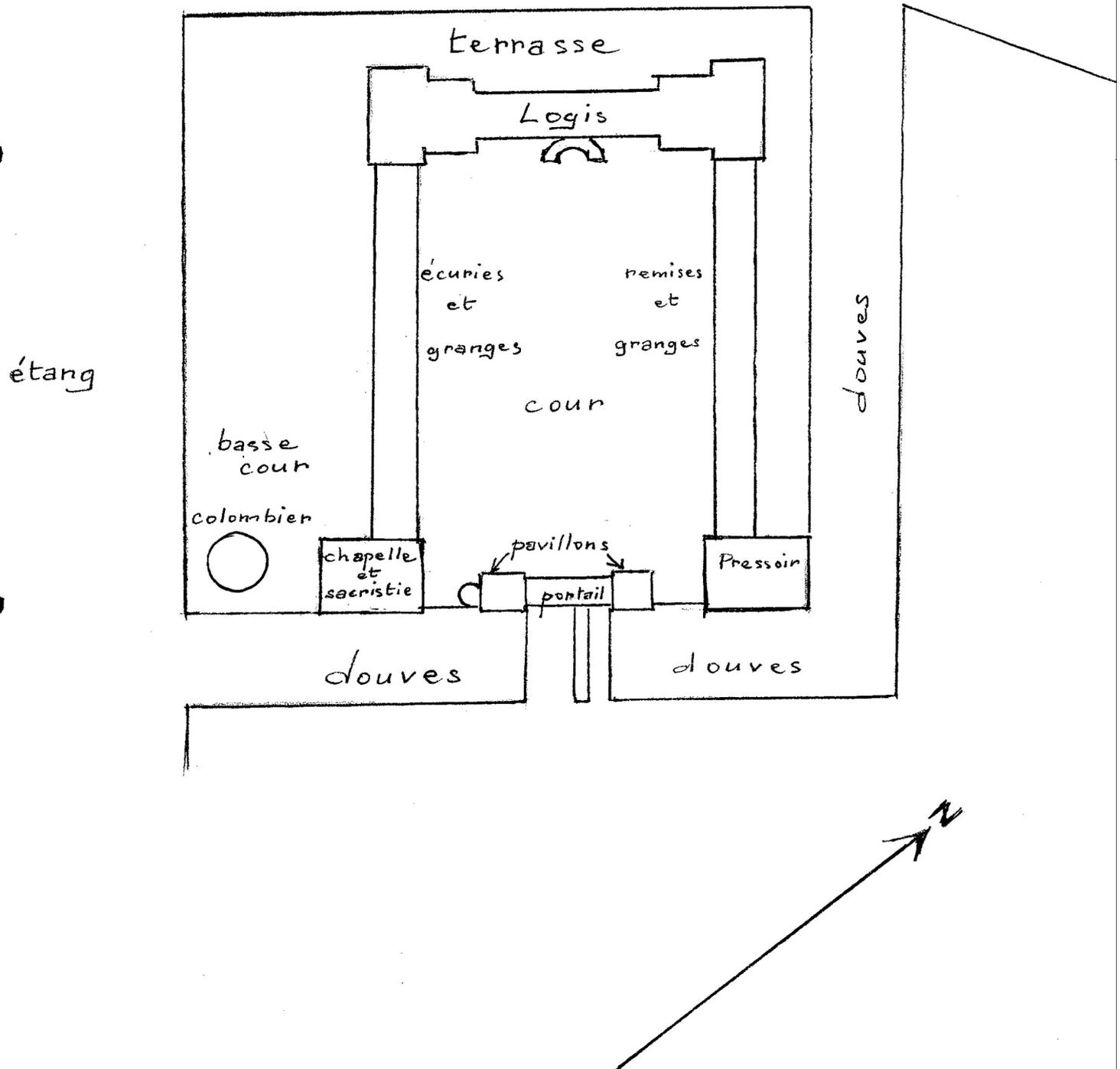
PERRONAY (LE)

Château

Plan-masse restitué d'après
l'inventaire de 1679

PL. II.

Grand étang de Perronnay



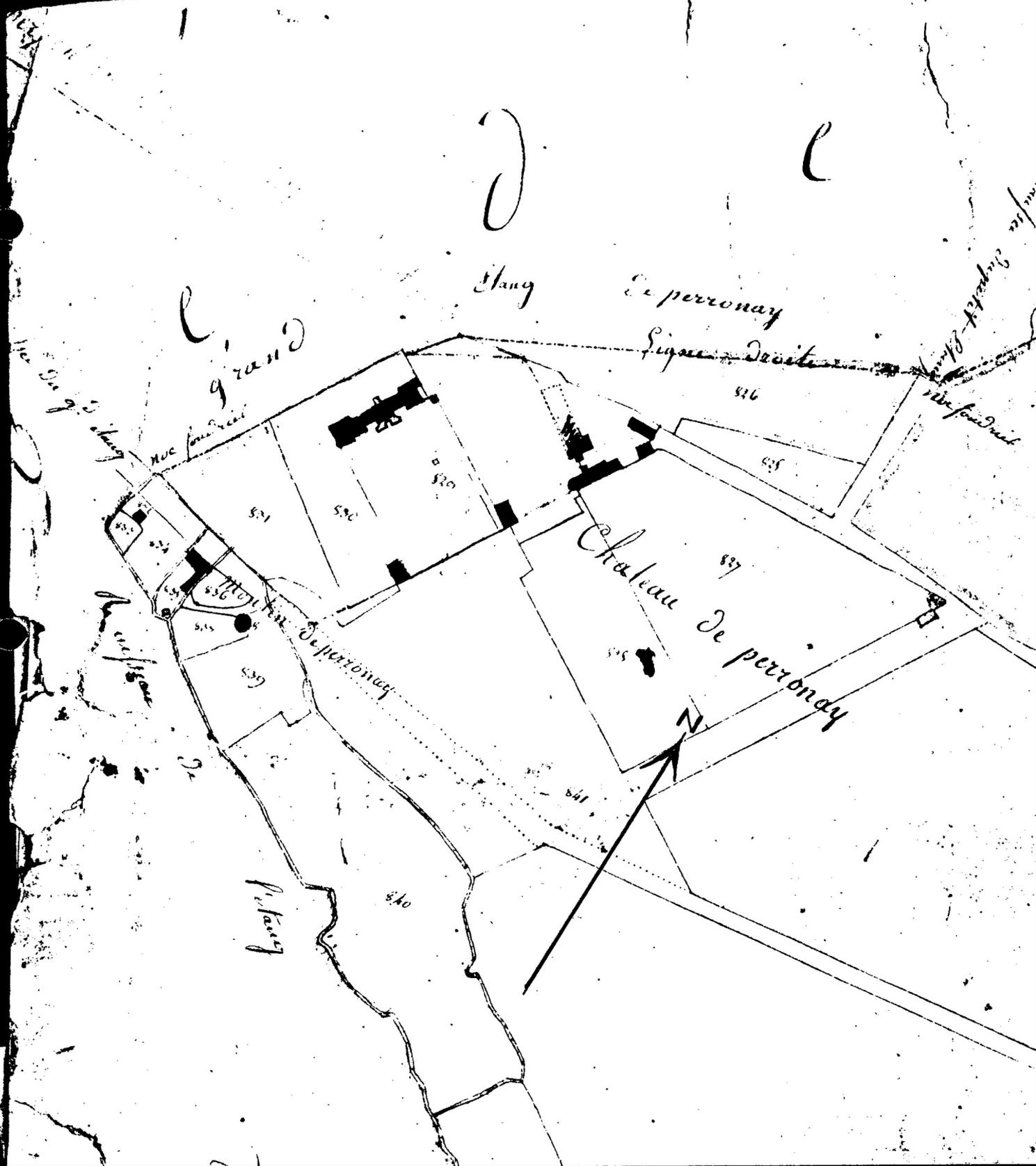
35 - ROMILLE

PERRONAY (LE)

Château

Cadastre 1830

DOC.1.

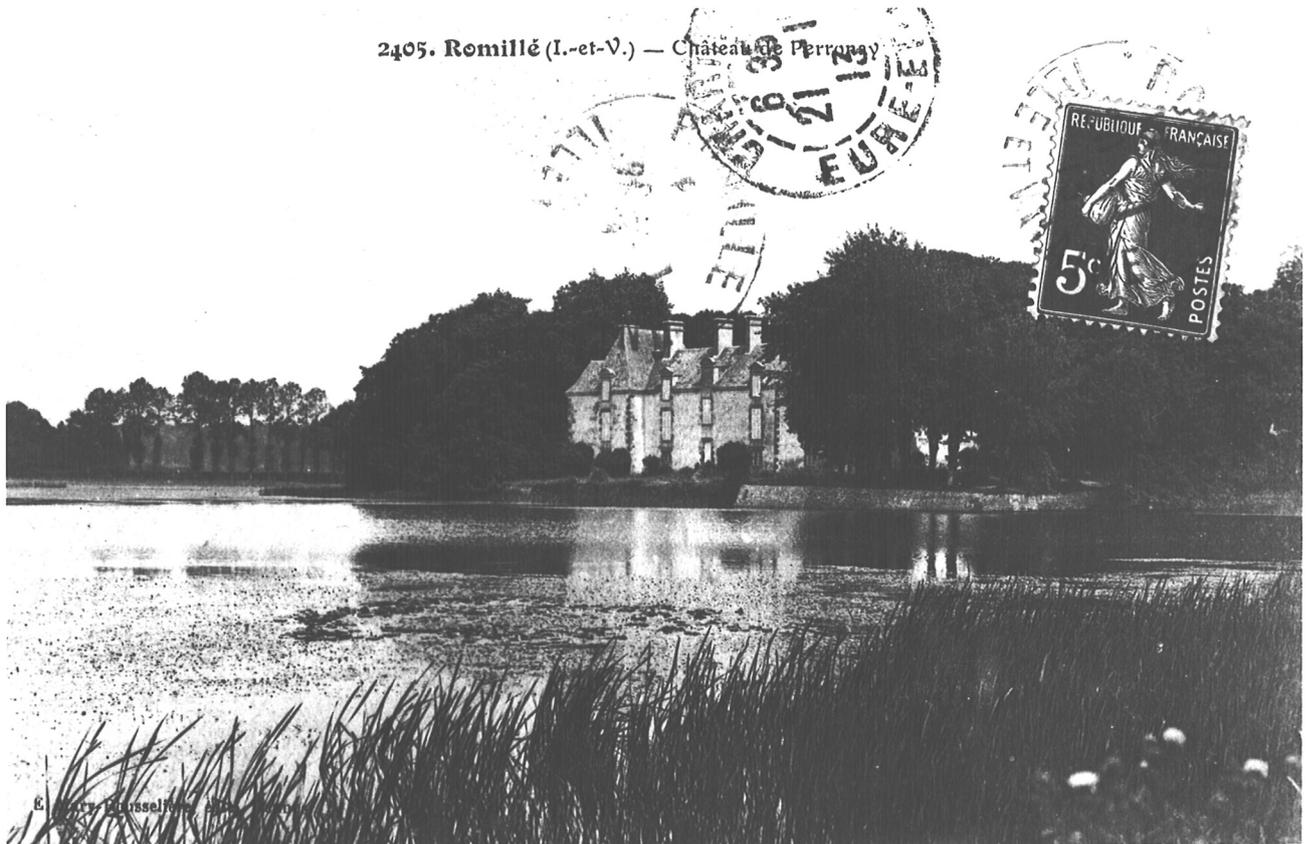


Doc.2 Repro. carte postale ancienne :vue générale
(Fonds Lagrée)

C1.Inv.Artur/Lambart

88 35 563 x

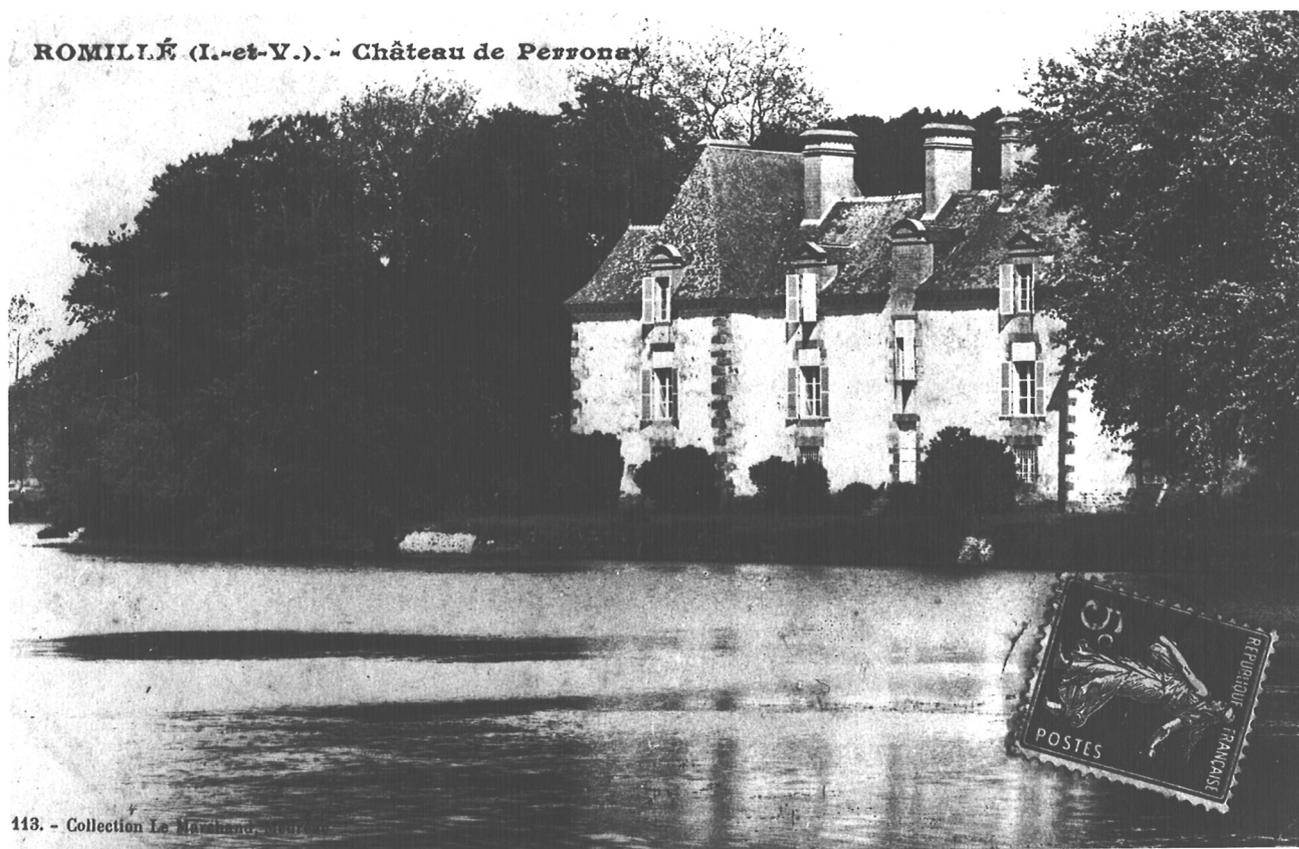
2405. Romillé (I.-et-V.) — Château de Perronay



Doc.3 Repro. carte postale ancienne :vue générale
(Fonds Lagrée)

C1.Inv.Artur/Lambart

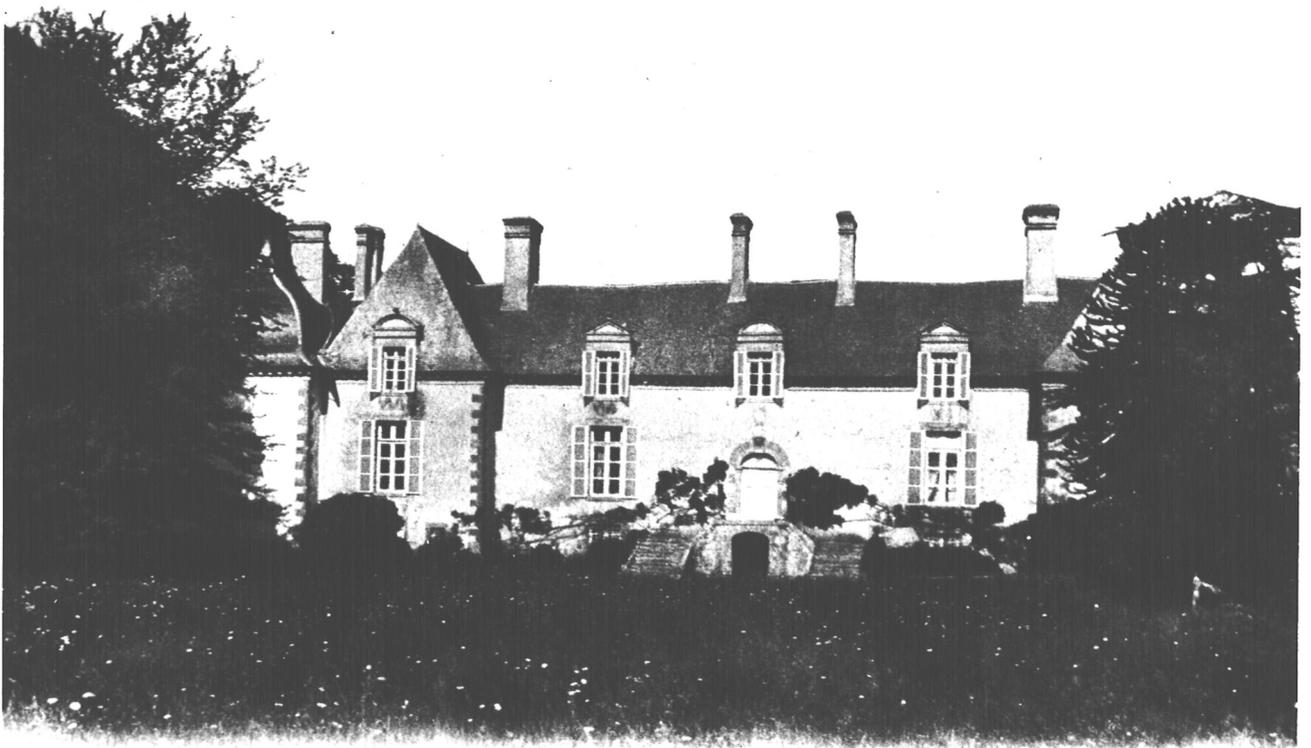
88 35 562 x



Doc.4 Repro. carte postale ancienne : façade
antérieure (Fonds Lagrée)

Cl.Inv.Artur/Lambart

88 35 561 x



3 LA BRETAGNE. — Romillé (I.-et-V.). — Château de Perronnay côté est.

Fig.1 Elévation antérieure : vue générale

C1. Inv. Artur/Lambart

85 35 1543 X



Fig.2 Elévation antérieure : vue rapprochée

Cl.Inv.Artur/Lambart

85 35 1549 X

85.35.561 ZA



Fig.3 Pavillon Ouest : vue générale

Cl.Inv.Artur/Lambart

85 35 1545 X
85 35 581 ZA

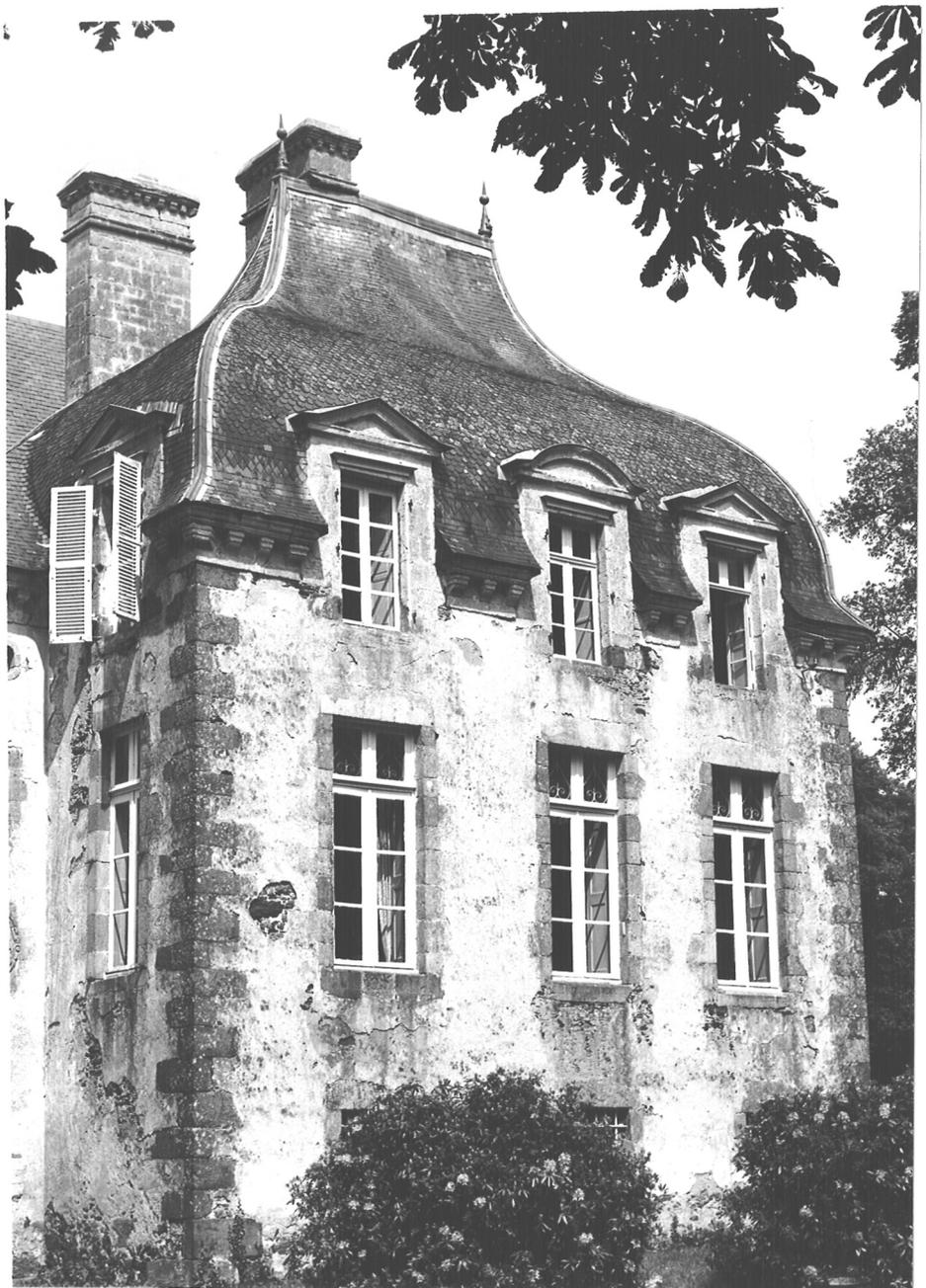


Fig.4 Vue générale du côté de l'étang

Cl.Inv.Artur/Lambart

85 35 1547 X



Fig.5 Vue générale du côté de l'étang

Cl.Inv.Artur/Lambart

85 35 1548 X

85.35.563 ZA



Fig.6 Intérieur : rampe d'escalier

Cl.Inv.Artur/Lambart

85 35 1542 X



Fig.7 Salle à manger : vue générale vers la cheminée Cl.Inv.Artur/Lambart

85 35 1540 X



Fig.8 Salon Ouest : cheminée lambrissée

C1.Inv.Artur/Lambart

85 35 1541 X



Fig.9 Ferme du château : vue générale

C1.Inv.Artur/Lambart

85 35 1544 X
85.35.562 ZA

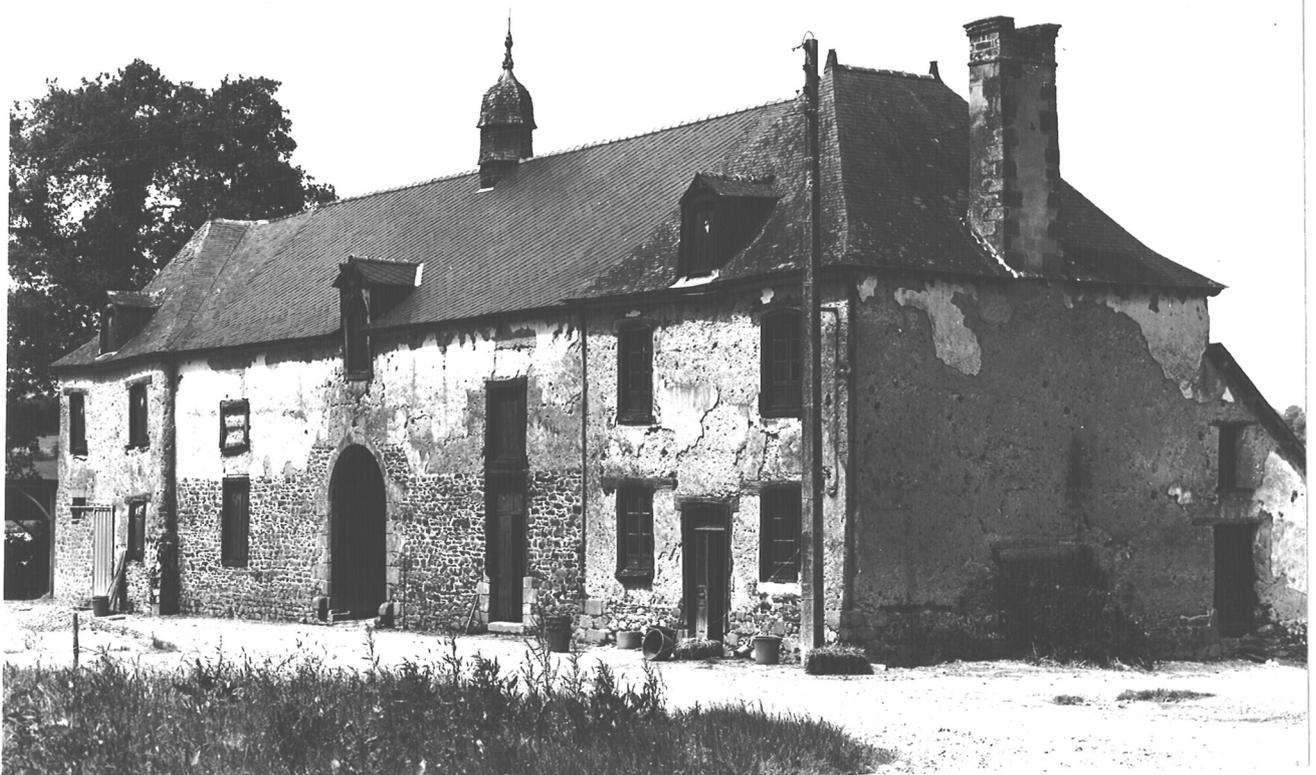


Fig.10 Ecuries : vue générale

Cl.Inv.Artur/Lambart

85 35 1546 X

